

Présentes 38 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Les Bois, Boncourt, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Cornol, Courchapoix, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Develier, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rossemaison, St-Brais, Val-Terbi, Vendlincourt

Excusées 15 communes

Beurnevésin, Boécourt, Bonfol, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Courchavon, Ederswiler, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Montfaucon, Saignelégier, Saulcy, Soubey, Soyhières

Invités Charles Juillard, Christophe Riat, David De Groote, Pierre Brulhart

Secrétaire Sabine Lachat

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 8 mai 2019
2. Présentation sur l'état des travaux en cours pour la cyberadministration
3. Jeux internationaux des écoliers 2020
 - Présentation du concept
 - Voter un crédit de CHF 5'000.- en faveur d'une participation des jeunes jurassiens
4. Discuter et voter une participation supplémentaire de CHF 8'000.- au profit des communes offrant un support pour la mise en œuvre de MCH2
5. Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)
 - Présentation des travaux réalisés pour la première étape
 - Définition de la méthode de travail pour atteindre les objectifs
6. Présentation des résultats de la consultation des communes pour le projet RPT-JU
7. Information sur les dossiers en cours : Restructuration de l'AJC - Etude sur les indemnités des élus
8. Discuter et approuver le budget 2020
9. Divers : Programme RPL – Assemblée extraordinaire AJC janvier 2020 / Tenue du registre, exonération taxe des chiens

M. le Président ouvre l'assemblée de l'Association jurassienne des communes en saluant bien cordialement les participants et tout particulièrement Monsieur le Ministre Charles Juillard, en charge des communes, Monsieur le Délégué aux affaires communales, Monsieur Christophe Riat. Il est heureux de saluer aussi Monsieur Pascal Faivet, président de l'Association jurassienne des employés communaux.

Bienvenue également à Monsieur Pierre Brulhart, chef de section dans le domaine de l'énergie, à Monsieur David De Groote, responsable de la cyberadministration auprès du canton et M. Luc Schindelholz, chargé de mission, ICG et enfin aux représentants de la presse.

Au sujet des modalités pour les décisions qui devront être prises, notamment au regard des points 3, 4 et 8 de l'ordre du jour, il est rappelé que chaque commune a droit à une voix délibérative et le vote ne peut s'effectuer qu'avec le carton remis à l'entrée.

Philippe Kunz et Joël Burkhalter sont remerciés pour avoir accepté d'officier comme scrutateurs.

Le mode de convocation et l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque.

	Ordre du jour	Délibération	Décision
1.	Procès-verbal du 8 mai 2019	M. le Président, Michel Brahier soumet au vote le PV, ne faisant l'objet d'aucune remarque, accepté à la majorité évidente, avec remerciement à son auteure.	Accepté
2.	Présentation sur l'état des travaux en cours pour la cyberadministration	Le comité de pilotage et le groupe de travail cyberadministration entre le canton et les communes planchent sur des services en ligne qui pourraient être offerts de manière mutualisée. En créant une telle dynamique de collaboration intercommunale et cantonale, on recherche bien évidemment à maîtriser les charges financières par des économies d'échelle. Le comité a jugé utile de présenter l'état des travaux en cours et du financement qui en découle. La décision et les modalités du financement seront soumis lors d'une assemblée extraordinaire le 29 janvier 2020. Damien Chappuis et David De Groote commentent la présentation.	

Ouverture de la discussion

Eric Gerber intervient au niveau du dépouillement spécialisé et demande s'il est nécessaire de mettre un local pour le dépouillement ; il n'est pas convaincu de centraliser l'ensemble des bureaux de dépouillement dans un local.

Damien Chappuis : La volonté est claire, à chaque élection, il apparait des difficultés, le but étant de centraliser la totalité avec des personnes compétentes, avec un système unique de dépouillement dans un local unique.

Lionel Maitre s'étonne de la proposition. Plusieurs communes ont déjà procédé à un investissement dans un logiciel de dépouillement.

Damien Chappuis : La volonté est de pouvoir regrouper et pouvoir transmettre les informations. On est en phase de concertation pour essayer de diminuer les charges.

Joël Burkhalter est dubitatif car la Commune de Courrendlin a procédé à l'achat d'un logiciel avec un engagement sur 5 ans.

Murielle Macchi : Le travail sera vraiment conséquent et il demandera un crédit-cadre pour le financer Pourquoi n'y a-t-il pas une ligne dans le budget 2020 concernant l'amortissement et les intérêts de ce crédit-cadre ?

Comme l'a dit en intro le Président, la cyberadministration fera l'objet d'une assemblée AJC le 29 janvier 2020, avec l'acceptation d'un crédit-cadre ou pas ainsi que le mode de financement. Le comité AJC a jugé prématuré d'inscrire au budget un projet n'ayant pas eu l'aval de l'assemblée AJC.

<p>3.</p>	<p>Jeux internationaux des écoliers 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du concept - Voter un crédit de CHF 5'000.- en faveur d'une participation des jeunes jurassiens 	<p>Les jeux internationaux des écoliers sont reconnus par le Comité International Olympique et peuvent être considérés comme des jeux olympiques destinés aux écoliers âgés de 12 à 15 ans. Il s'agit ici d'un projet concret où des délégations de communes jurassiennes participent déjà aux jeux depuis quelques années.</p> <p>Luc Schindelholz complète par le biais de la présentation.</p> <p>Stéphane Babey : Il s'agit d'envoyer une délégation de 23 élèves, accompagnés, éventuellement par Luc Schindelholz et un représentant de la Ville Jura.</p> <p>Philippe Membrez salue l'organisation d'une telle manifestation. Cette manifestation mérite d'être soutenue. Cela étant, est-ce le rôle de l'AJC et répond-on aux buts de l'AJC, avec le risque d'ouvrir la porte à d'autres demandes futures ?</p> <p>Jean-Paul Lachat : Ce n'est pas le rôle de l'AJC, ce n'est pas son mandat de soutenir une telle manifestation.</p> <p>Stéphane Babey : On part du principe que ce sont des villes qui postulent à ces jeux. L'année dernière, on l'a fait sous l'égide d'Ajoie. Il s'agit de s'élever et de représenter toutes les localités du Canton.</p> <p>Damien Chappuis : On doit comprendre que ces CHF 5'000.- ce n'est pas important, il s'agit de prendre la hauteur nécessaire pour pouvoir intéresser l'ensemble des sociétés locales. On peut donner cette impulsion et le soutien est dérisoire par rapport au budget s'élevant à CHF 32'000.-.</p> <p>Walburga Baettig demande si la Ville de Delémont a déjà annoncé et sélectionnée les 18 athlètes.</p>	<p>Accepté</p>
------------------	--	---	-----------------------

		<p>Damien Chappuis : la Ville de Delémont a payé l'inscription. La Ville de Delémont se propose de faire le fédérateur et le rassembleur des clubs qui seraient intéressés à participer.</p> <p>Joël Burkhalter : Est-ce que le service des sports du Canton est intégré ?</p> <p>Luc Schindelholz : Le service des sports participe par un soutien financier et logistique (listes des clubs sportifs jurassiens).</p> <p>Philippe Membrez : Ne va-t-on pas créer un précédent ?</p> <p>Gabriel Voirol : L'objectif dans ce genre de démarches, est d'être tous unis et permettre à l'ensemble des clubs jurassiens de pouvoir participer plutôt que les clubs d'une région.</p> <p>Au vote par 27 oui 6 contre et 4 abstentions, le projet est accepté.</p>	
4.	Discuter et voter une participation supplémentaire de CHF 8'000.- au profit des communes offrant un support pour la mise en œuvre de MCH2	<p>Il y a plus d'une année, un groupe de caissiers se réunissaient de manière informelle pour traiter de la question du MCH2. Partant du concept qu'il était nécessaire et opportun d'unir les forces pour éviter de se disperser et de travailler seul au passage à ce nouveau plan comptable, ce groupe de caissiers a mis sur pied un cahier des charges. Celui-ci comportait plusieurs points pour parvenir à une véritable harmonisation des procédures, des règles, des méthodes ainsi que la manière de traiter les comptes communaux.</p> <p>En étroite collaboration avec le Délégué aux affaires communales, ce groupe a fixé les principales tâches qui consistaient, entre autres, à coordonner et organiser les travaux nécessaires à la transition MCH2.</p>	Accepté

	<p>Ce groupe est composé de 10 employés communaux issus des communes de Haute-Sorne, Porrentruy, Clos du Doubs, Courroux, Develier, Delémont, Val Terbi, Courtételle et Le Noirmont. 240 demi-journées, à raison de 3 à 4 heures chacune, ont été consacrées à la préparation de différents documents tels que, je cite :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un plan comptable du compte de résultat avec commentaires et explications• Un plan comptable du bilan• Diverses directives• Un tableau de conversion des natures et des fonctions. <p>A ce stade, il faut relever l'appui conséquent du Délégué aux affaires communales. Pour rappel, une somme de CHF 8'000.- avait été inscrite au budget 2019, dans le but d'indemniser les communes ayant mis à disposition un collaborateur.</p> <p>Au vu du nombre d'heures effectuées - ~800 - cette somme supplémentaire sera plus en adéquation avec les investissements consentis et donnera surtout un signe de reconnaissance envers le groupe de caissiers. Le comité, à l'unanimité, propose d'accepter une somme supplémentaire de CHF 8'000.-.</p> <p>Enfin, le comité se penchera encore sur la meilleure formule à définir pour la pérennisation de ce groupe de caissiers. L'utilité d'une telle reconnaissance permettrait à ce groupe de partager les connaissances et compétences et d'échanger sur les expériences dans l'accomplissement de leurs tâches.</p> <p>Murielle Macchi : demande à ne pas faire figurer ce montant au budget 2020 mais en dépassement de rubrique pour l'année 2019.</p>	
--	---	--

		<p>Walburga Baettig demande l'affectation du montant de CHF 16'000.-.</p> <p>Le Président : Il s'agit de valoriser et rémunérer les gens pour du travail effectué.</p> <p>A une majorité évidente, le montant de CHF 8'000.- est accepté en dépassement de rubrique et non pour le budget 2020.</p>	
5.	<p>Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des travaux réalisés pour la première étape - Définition de la méthode de travail pour atteindre les objectifs 	<p>Gabriel Voirol et Pierre Brulhart commentent la présentation.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>Henri Erard demande si les communes peuvent sans autres dénoncer les conventions.</p> <p>Gabriel Voirol explique que dénoncer les conventions c'est très compliqué. L'idéal c'est de se mettre au tour de la table. Dénoncer la convention sans autre n'aura pas de valeur car l'électricité doit arriver. Il s'agit de négocier avant d'établir une nouvelle convention.</p> <p>Pierre Brulhart : En plus, il s'agit de dénoncer en premier la convention du canton qui arrive en 2022, soit une année avant celle des communes échéant en 2023.</p>	
6.	<p>Présentation des résultats de la consultation des communes pour le projet RPT-JU</p>	<p>Michel Brahier commente la présentation.</p>	

		<p>Ouverture de la discussion</p> <p>Murielle Macchi constate qu'une majorité significative se dégage, considérant ce dossier crucial et demande à ce que le Comité réfléchisse pour traiter ce dossier en priorité et demande à ce stade la vision du comité quant à l'évolution du dossier.</p> <p>Michel Brahier : la prochaine étape consiste à rencontrer le Gouvernement et, comme l'ont demandé les communes, attendre les effets de la RFFA. Là où il y a convergence, on pourra reprendre les points en question.</p> <p>Murielle Macchi souhaite connaître le programme d'action 2020 basé sur un choix politique avec des propositions du comité. Il s'agit, selon elle, de donner la priorité au dossier RPT-JU.</p> <p>Thierry Bregnard demande à revenir au slide 11 au sujet de la question 9 : Cantonalisation de l'impôt sur les frontaliers et demande de retirer du slide : Les communes ou régions étant le plus impactées sont hostiles à la proposition.</p> <p>Thierry Bregnard marque sa surprise quant au résultat négatif et propose de reporter la séance avec le Gouvernement.</p> <p>Damien Chappuis estime que l'étude a duré 3 à 4 ans et refuse d'attendre encore 2 ou 3 ans.</p> <p>Louis-Joseph Fleury demande s'il ne serait pas judicieux d'intégrer ce dossier avec la consultation repenser l'état.</p>	
--	--	--	--

Stéphane Babey, Président du SIDP : Le SIDP s'est posé beaucoup de questions et a adopté une position ferme, unanime contre ce projet. Cela a permis de donner un éclairage autre. Il propose une autre manière, travailler en silo, typiquement avec la problématique de l'enseignement : c'est au Canton d'assumer la tâche et prendre en charge le financement se traduisant par un transfert de quotité d'impôt des communes au Canton.

Au sujet de la problématique de l'impôt des frontaliers, le district de Porrentruy est bénéficiaire. Il s'agit d'élaborer une stratégie pour financer le manque à gagner des communes du district de Porrentruy.

Il ne s'agit pas de jeter à la poubelle l'ensemble du dossier mais de reprendre certains éléments.

M. le Ministre, Charles Juillard : Ce dossier est complexe, dure depuis trop longtemps il était déjà emmanché par son prédécesseur, pour sa part, cela fait 4 ans qu'il a la responsabilité des communes. On peut se poser des questions s'il fallait impliquer encore plus les communes au préalable (les autorités communales ont changé depuis le début et les avis des communes également), si mandataire était le bon ? On avait le choix entre 2 mandataires : le Professeur Dafflon et le Professeur Soguel de l'IDHEAP, un des ténors en péréquation financière. Il était difficile de trouver mandataire plus compétent que celui-là. Les groupes de travail étaient représentés également entre Canton et communes.

Le problème rencontré aura été le moment de l'information. Au final, l'essentiel pour les communes, c'était de connaître le résultat de la dernière colonne avec les incidences financières. On a simplifié la méthode pour que ce soit plus compréhensible dans le but d'avoir une meilleure transparence.

	<p>Après le sondage entre les communes, l'administration cantonale et le Gouvernement, en analysant le résultat, on s'aperçoit que le résultat n'est pas si négatif. La rencontre Gouvernement AJC pourra passablement clarifier des choses. Il s'agit de coconstruire le dossier.</p> <p>Par comparaison au Canton de Zoug, est-il normal que les citoyens paient 2 fois moins d'impôt que les Jurassiens, on peut se poser la question avec la Commune des Breuleux se situant dans la même proportion vis-à-vis de ses communes sœurs ?</p> <p>La RFFA réduit déjà les disparités, certes dans une moindre mesure. Certaines communes devront augmenter leur quotité.</p> <p>Renaud Baume estime l'argument fallacieux, de dire que les citoyens des Breuleux paient deux fois moins d'impôts que les autres Jurassiens, la quotité étant à 1.4.</p> <p>Selon Renaud Baume, contrairement à ce qui a été dit, le bilan est mauvais, on assiste au déni du ministre, déni du Comité.</p> <p>M. le Président, Michel Brahier relève la remarque divergeant de ce qu'on a entendu préalablement.</p> <p>Lionel Maître insiste pour marquer à l'instar de son collègue, Renaud Baume, sa divergence. Il y a perte de confiance de certains exécutifs vis-à-vis du Comité AJC. Selon l'évolution, la Commune de Boncourt pourrait se retirer de l'AJC et l'on assisterait au dynamitage de l'AJC.</p> <p>Gabriel Voirol : il s'agit de confronter les 2 positions Gouvernement - AJC. A ce stade, on ne peut pas orienter le dossier.</p>	
--	---	--

7.	Information sur les dossiers en cours	<p>Michel Brahier : Aussi bien le dossier de la restructuration de l'AJC que celui sur l'étude des indemnités des élus ont une incidence sur le budget qui sera traité au point suivant. La gestion des deniers publics doit être rigoureusement réfléchie. Il en va de même pour la fixation du montant des cotisations de l'AJC. Si elles sont trop basses, son développement s'en trouvera péjoré. A l'inverse, une cotisation trop élevée peut susciter une attente inappropriée des membres.</p>	
	Restructuration de l'AJC	<p>Il y a une année, lors de l'assemblée du 7 novembre, a été accepté à une grande majorité le principe de restructuration de l'AJC. Cette décision a débouché sur l'élaboration d'un concept de restructuration décrivant les objectifs, un catalogue des prestations et une proposition de financement. En contrepartie, ces services fournis doivent permettre aux communes de réaliser des économies substantielles.</p> <p>Ce concept a été soumis à toutes les communes afin de connaître leur avis, voire de repérer d'éventuels manques. De ce sondage, il en est ressorti une tendance plutôt favorable au projet, mais avec souvent des remarques intéressantes, comme par exemple celle qui consiste à raffermir la position de l'AJC au sein du canton du Jura.</p> <p>L'opération consistant à réorganiser l'AJC mérite un approfondissement des réflexions du comité, notamment dans la définition des rôles entre l'Etat et les communes. Plus précisément, le comité doit encore préciser le rôle du Délégué aux affaires communales afin de quantifier ses prestations pour les mettre en relation avec les objectifs fixés dans le concept de restructuration.</p>	

	Etude sur les indemnités des élus	<p>Quant au dossier sur l'étude des indemnités des élus, le comité a confié à la secrétaire la réalisation d'un premier rapport recensant la taille et la composition des communes. Quant à l'objectif final, il n'a pas changé ; il s'agira bien d'offrir aux communes une base de réflexion.</p> <p>Au vu de ce qui précède, le comité a jugé prématuré d'inscrire une somme spécifique au budget 2020 pour ces deux dossiers.</p>	
8.	Discuter et approuver le budget 2020	<p>Sabine Lachat commente le budget 2020. En premier lieu, le budget ne comprend pas le financement du crédit-cadre lié au projet de cyberadministration puisque ce point fera l'objet d'une assemblée extraordinaire le 29 janvier prochain.</p> <p>Au niveau des produits, aucun montant n'a été inscrit au niveau des intérêts car le comité a effectué un placement à la Banque Valiant dans le but de voir les titres, principalement des actions, prendre de la valeur. D'ailleurs une rubrique dans les comptes 2018 avait été ouverte : Variation de fortune.</p> <p>Ainsi les produits, avec une augmentation de cotisation à CHF 1.50, s'élèvent à CHF 119'390.-.</p> <p>Au niveau des charges, suite à l'intervention faite au point 4, le montant de CHF 8'000.- a été retiré. Au sujet du mandat concernant l'étude des Réseaux électriques, le montant pour des prestations pouvant s'avérer nécessaires, un montant de CHF 20'000.- a été estimé, ce qui porte le montant des charges à CHF 88'760.-, qui permettrait de dégager un bénéfice de CHF 31'630.-.</p> <p>Murielle Macchi ne voit pas de corrélation avec l'augmentation de la cotisation à CHF 1.50 et le budget. Elle demande à nouveau un programme d'action de la part du comité pour 2020 afin de valider ou non l'augmentation de la cotisation.</p>	Accepté

	<p>Murielle Macchi demande pourquoi rien n'est affecté au crédit-cadre de la cyberadministration et de quelle manière va être financé le projet en question.</p> <p>Comme il demeure encore des inconnues, Murielle Macchi demande de reporter le budget à la prochaine assemblée afin de traiter le budget en lien avec le programme d'action 2020. Ainsi, les projets sont décidés lors de l'acceptation du budget et on adapte ce dernier en conséquence.</p> <p>Damien Chappuis approuve la proposition et demande également le report du budget avec un programme d'action accompagnant ce dernier.</p> <p>La secrétaire indique ne pas pouvoir mettre le montant d'une tranche d'un crédit-cadre avant que celui-ci ne soit accepté. Selon l'article de la loi sur les finances cantonales, la tranche annuelle d'un crédit-cadre accepté doit figurer au budget. On peut reporter le budget à la prochaine assemblée mais une chose est certaine, c'est qu'on n'aura pas plus d'éléments. Pour la première tranche du crédit-cadre s'il est accepté, on pourrait tabler sur le Fonds régional.</p> <p>Gabriel Voirol : On travaille dans une complexité qui dépasse de tout entendement, le budget présenté a été accepté à l'unanimité par le comité.</p> <p>Des voix s'élèvent pour stopper la discussion.</p> <p>On passe au vote la proposition de voter le budget ce soir.</p> <p>Passer le budget en assemblée est accepté par 27 voix, 7 contre et 2 abstentions.</p> <p>Le budget tel que présenté est accepté par 29 voix, 4 avis contraires et 3 abstentions.</p>	
--	--	--

9.	Divers		
	Programme RPL : Rencontre de politique locale	<p>Chaque année, un thème est développé dans le cadre d'une journée dénommée Rencontre de Politique Locale. Cette année, la thématique « cyberadministration » a été retenue. Les défis liés à la mise en place de la cyberadministration dans les communes intéressent les élus communaux et suscitent chez eux de nombreux questionnements. Cette thématique a pour corollaire la prise en compte des besoins des citoyens et la fracture numérique. Des cas concrets illustreront cette thématique.</p> <p>La date retenue est le jeudi 18 juin, vraisemblablement à l'institut de l'IDHEAP sur le site de l'Université de Lausanne. La confirmation de la date et les modalités pour les inscriptions seront communiquées.</p>	
	Tenue d'une assemblée extraordinaire AJC au début 2020	Deux sujets d'importance méritent un développement plus complet qu'une simple présentation de quelques minutes. Pour cette raison, une assemblée extraordinaire se tiendra le mercredi 29 janvier 2020, à 19h00. Le dossier de la cyberadministration et le thème « repenser l'Etat » feront l'objet des deux points à traiter.	
	Tenue du registre exonération taxe des chiens	<p>Sous l'égide du vétérinaire cantonal, une séance réunissant une délégation de la Fédération des chasseurs, l'inspecteur cantonal, le Délégué aux affaires communales et votre serviteur, a permis de fixer les exigences pour la reconnaissance comme chien de recherche de gibier blessé, les chiens de service et ceux auxiliaires de vie.</p> <p>Ainsi, il a été décidé que chaque année au mois de juillet, le SCAV enverra aux communes la liste remise à jour et applicable pour l'année suivante.</p>	

	Site internet	Murielle Macchi faisant référence à la cyberadministration constate que le site internet de l'AJC n'est pas à jour.	On va corriger
		<p>Renaud Baume demande que les conflits partisans opposant le PDC et la Ville de Delémont se déroulent ailleurs car ça n'apporte rien de bon à l'assemblée et cela prolonge les débats de manière inutile.</p> <p>Damien Chappuis n'est pas d'accord, cela n'a rien à voir avec les guéguerres de Delémont, mais de propositions justifiées.</p>	
		<p>Stéphane Babey pour finir sur une note constructive informe que le comité proposera un programme d'action 2020.</p> <p>M. le Ministre rappelle qu'un programme de législature a été présenté en début.</p>	
		Walburga Baettig demande pour les prochaines assemblées, un ordre du jour moins étoffé.	
		M. le Ministre Charles Juillard : c'est avec un brin d'émotion qu'il s'adresse pour la dernière à l'assemblée. A la fin de ce mois, plutôt au 1 ^{er} décembre à minuit, il quittera ses fonctions de ministre. Il dit tout le plaisir qu'il a eu de participer aux assemblées. Il aime à débattre, mais toujours d'idées pour ou contre mais ne se bat jamais pour ou contre des personnes.	

		<p>C'est la reconnaissance qu'il exprime vis-à-vis des élus communaux. Les tâches sont devenues compliquées : comme le Canton veut prendre en considération l'avis des communes, cela débouche sur de nombreuses consultations constituant un travail supplémentaire pour les communes, ce dont est conscient le Gouvernement.</p> <p>Enfin son dernier message, être unis entre les communes et avec le Canton, pour davantage de bien-être ou mieux-être. Il met beaucoup d'importance dans les relations Etat-Communes. Son successeur sera tantôt connu. Les communes peuvent s'appuyer sur le Délégué cantonal mais attention, ce n'est pas le tuteur des communes.</p> <p>Applaudissements.</p>	
--	--	---	--

Séance levée à 22 h. 18

Glovelier, le 6 novembre 2019

La secrétaire du jour : Sabine Lachat